



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1778**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1778 intitulé :

**Règlement sur l'agriculture urbaine**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 17 juin 2019.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 19-07-03-12 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 3 juillet 2019 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille dix-neuf (2019) sous le numéro de certificat VD 2019--03.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille dix-neuf (2019).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)